

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 16 JANVIER 2026**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER,

Absences excusées : /

Absents : Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 11/11/2025

I – DELIBERATIONS

- Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté
- Dénomination voies communales
- Modification tableau de classement des voies communales
- Redevance d'occupation du domaine public : ORANGE

II – AFFAIRES COURANTES

- Décision de virement de crédits

III – QUESTIONS DIVERSES



***APPROBATION DU PROCES-VERBAL 11/11/2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 11/11/2025.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2025 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2025-05-02 en date du 4 décembre 2025 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Madame le Maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté telle que présentée en annexe.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification statutaire ci-dessus ;
- APPROUVE les nouveaux statuts ci-annexés ;
- DEMANDE à monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édition seront remplies.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DS HABITATIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 21 janvier 2021, la commune a délibéré pour l'attribution de noms à l'ensemble des voies communales.

Cependant, deux voies sont manquantes : Impasse du Vieux Chêne et Pavillons du Vieux Chêne.

Il convient de délibérer enfin de mettre à jour le plan des dénominations des voies.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la dénomination des voies communales suivantes :

Impasse du Vieux Chêne
Pavillons du Vieux Chêne ;

Approuve le plan joint (Annexe 1 : Plan définissant les noms de voies) la présente délibération définissant les voies de la Commune de Monestier-Merlines qui **vient en complément du plan en date du 21/01/2021 ;**

Adopte l'attribution des noms de voie et de leur orthographe ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

Voir si possibilité de mettre un panneau directionnel 1 -> 10 / 11 -> 20

Voir si la commune de Feyt peut mettre un panneau « Veyrières de Feyt »

*** MODIFICATION TABLEAU DE CLASSEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré en date 11/11/2021 concernant la modification du tableau du classement de la voirie communale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier à nouveau ce tableau en supprimant 100 ml de la VC 7 qui correspond à la voie des Pavillons du Vieux Chêne et qui appartient au Département.

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

De la RD 110 jusqu'à la VC 2 sera classée en voie communale, incorporée au tableau de classement et dénommée **VC 7**, d'une longueur de 125 ml.

Approuve le tableau de classement joint à la présente délibération ;

Valide le nouveau linéaire de voirie communale à caractère de chemin de **14 271 ml**.

Désigne Madame le Maire pour mener à bien ce projet et l'autorise à signer tous les actes à intervenir.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

***REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ORANGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit établir un titre de recette pour la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2025.

Le calcul se fait à partir du patrimoine de la commune compris entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024.

Le patrimoine occupant le domaine routier géré par la Commune est établi comme suit :

Artère aérienne	5.690 km
Artère souterraine	0.750 km
Emprise au sol	0.50 m ²

Les montants pour le calcul de la redevance de 2025 sont les suivants :

Artère aérienne	64.87 €/km
Artère souterraine	48.65 €/km
Emprise au sol	32.44 €/m ²

Le montant de la redevance pour l'année 2025 s'élève à 421 €.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 421 € correspondant à la redevance de l'occupation du domaine public communale

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** AFFAIRES COURANTES :**

➤ Décision de virement de crédits

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'une décision de virement de crédits n°2025-001 a été prise en date du 06 janvier 2026 afin de pouvoir restituer une partie de la fiscalité, soit 1 016.00 €.

*** QUESTIONS DIVERSES :**

Repas des aînés : 12h à la salle

Route vers les logements des gendarmes : prévoir de la refaire en 2026 en attendant boucher les nids de poule.

Lettre de soutien à l'action paysanne : Collectif paysan Chavanon Combraille

Nettoyage du bois derrière la Salle des Fêtes (arbres tombés) : Sylvain demandera un devis à l'ESAT.

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	